



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 162

Interventions territoriales de l'État



PROGRAMME 162
Interventions territoriales de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Didier MARTIN

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de huit actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan complexe.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sens du PITE permet de bénéficier à la fois d'une souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de plans gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs. En 2024, les résultats des indicateurs de performance confirment la consolidation de la performance menée sur les exercices précédents.

Le programme a ainsi poursuivi en 2024, la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chacune des actions réparties sur l'ensemble du territoire, dont quatre dans l'Hexagone et quatre dans les outre-mer.

- L'action 02 – eau et agriculture en Bretagne s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. L'année 2024 a permis à l'État de poursuivre les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2) qui s'étend sur huit baies.

- L'action 04 met en œuvre le plan d'investissement pour la Corse qui vise à combler les retards de développement de l'île par une mise à niveau de ses équipements publics structurants. Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) a pris la suite du PEI (dont les paiements se poursuivent) pour contribuer, par une politique ciblée d'investissements structurants, tant au développement durable de l'île qu'à une réponse aux besoins de ses habitants et aux spécificités de son territoire.

- L'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action « chlordécone » en Martinique et en Guadeloupe vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. La mise en œuvre du plan IV établi pour la période 2021-2027 se poursuit en 2024, notamment par l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation des viandes bovines et des marins-pêcheurs pour la traçabilité des produits de la pêche. L'année 2024 a également permis d'accentuer la communication publique sur le FIVP (fonds d'indemnisation des victimes de pesticides), d'amplifier les mesures de prévention des citoyens et d'encourager les actions concrètes de mobilisation contre le risque « chlordécone ». L'objectif est de doubler les efforts de recherche à l'horizon 2030.

- L'action 09 – « plan littoral 21 », traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du « Plan Littoral 21 pour la Méditerranée » dont l'accord-cadre a été signé en mars 2017 entre l'État, la région Occitanie et la Caisse des dépôts et consignations. Elle vise à produire un effet levier significatif pour ce territoire. L'année 2024 est marquée par la poursuite des mesures (près de 50 actions financées) sur le volet de la résilience écologique, de l'économie d'innovation et d'irrigation du territoire et de la cohésion sociale.

- L'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane porte, depuis 2020, la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) signé en 2019 avec le président de la collectivité de la Guyane pour la période 2019-2022. Il vise à réduire les écarts de développement avec l'Hexagone. Le CCT a été prorogé d'une année, le temps de préparer un nouveau CCT pour la période 2024-2027.

L'action met en œuvre les opérations prévues pour les cinq volets du contrat : cohésion des territoires, mobilité multimodale, territoires résilients, territoires d'innovation et de rayonnement et cohésion sociale et employabilité. L'année 2024 a permis l'aboutissement du nouveau contrat d'engagement de l'État en faveur du territoire pour la période 2024-2027 conformément à l'annonce lors du Comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023.

- L'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire, inscrite au contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, a permis à l'État de poursuivre et d'intensifier son action, depuis 2020, pour répondre aux enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique liés à la qualité des eaux ligériennes très dégradées. Il s'agissait de la dernière année de cette action sur le PITE.

- L'action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna porte, à compter de 2021, les crédits permettant aux deux centres de secours d'assurer les interventions courantes et les missions de gestion des crises pour le territoire. Cette action couvre une période huit ans (2022-2030).

- L'action 13 – Plan Sargasses II, établi sur la période 2022-2025, vise à lutter contre les conséquences du phénomène d'échouage massif d'algues sargasses sur l'arc antillais. Son objectif est d'avoir une approche curative et préventive, de répondre aux enjeux de la récupération, du stockage et de la valorisation des sargasses et d'apporter un soutien aux collectivités territoriales. Son action est prévue sur la période 2023-2027.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR 1.1 : Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

OBJECTIF 2 : Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

INDICATEUR 2.1 : Qualité des équipements structurants de la Corse

OBJECTIF 3 : Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone

INDICATEUR 3.1 : Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

OBJECTIF 4 : Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise

INDICATEUR 4.1 : Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR

1.1 – Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	33,5	34,3	29,2	Non connu	donnée non renseignée	27,9

Commentaires techniques

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

X_i = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau i de chaque baie

($0 < i < n$; n = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies $\sum(X_i)/n$

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes. Bien que la pente soit moins prononcée que prévue, les valeurs de l'indicateur sont tout de même à la baisse depuis plusieurs années.

En l'absence de conditions hydrologiques particulières, sur la base de données 2024 encore très partielles, une franche amélioration de l'indicateur par rapport à l'année 2023 est attendue.

OBJECTIF

2 – Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

L'objectif adossé à l'action 04 – plan exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse est la remise à niveau des équipements structurants de la Corse. Les indicateurs de performance de l'action sont largement modifiés en 2024.

Ainsi, cet objectif était, jusqu'en 2023, illustré par deux sous-indicateurs : pourcentage des stations d'épuration aux normes en équivalent habitants et gains de temps de parcours sur les grands axes routiers de Corse.

La remise à niveau des équipements structurants a été par la suite appréciée au regard du nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH « fiber to the Home » de la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à très haut débit signée avec SFR collectivités Altice le 8 novembre 2019. Les travaux ont été ralentis par la crise sanitaire entraînant l'arrêt des chantiers pendant plusieurs semaines en 2020. Les différentes opérations sur les chantiers étant calées dans le temps et suivant un ordre précis, le moindre retard ou décalage a impacté l'ensemble de l'opération. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné a été finalisé en 2024. L'objectif porté par cet indicateur est ainsi considéré comme réalisé.

L'ensemble de ces sous-indicateurs sont désormais remplacés par deux autres sous-indicateurs dont la réalisation ne commencera qu'à partir de 2026 :

- Tonnage de déchets éliminés en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) ;
- Nombre de passagers transportés par an par le téléporté d'Ajaccio.

L'objectif cible pour les années 2025 et 2026 n'est pas encore défini.

INDICATEUR

2.1 – Qualité des équipements structurants de la Corse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Tonnage de déchets éliminés en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)	Nb	Sans objet	Sans objet	sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	sans objet
Nombre de locaux raccordés à la fibre optique	Nb	113 560	149 650	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	sans objet
Nombre de passagers transportés par le téléporté d'Ajaccio	Nb	Sans objet	Sans objet	sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Livrables fournis à la collectivité de Corse par le délégataire dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP) relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH

Mode de calcul : Nombre de prises raccordées à la fibre optique dans le cadre du volet FttH (Fiber to the Home) de la délégation de service public (hors zone d'initiative privée).

La délégation de service public relative au réseau d'initiative publique corse permettant l'accès au très haut débit a été signée le 8 novembre 2019. Elle coordonne le partenariat de la collectivité de Corse avec SFR collectivités Altice sur une durée de 30 ans afin d'assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau très haut débit sur l'intégralité du réseau d'initiative publique, soit près de 170 000 foyers, établissements et entreprises. Elle répond aux exigences du plan France très haut débit lancé en 2013 et garantit une véritable politique d'aménagement numérique homogène sur l'ensemble de la Corse afin de réduire le plus possible la fracture numérique.

OBJECTIF

3 – Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone

INDICATEUR

3.1 – Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	2,09	1,56	2,00	0,31	cible atteinte	1,75
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	2,52	1,06	1,50	0,91	cible atteinte	1,50
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	1,74	3,58	3,50	2,38	cible atteinte	3,50

Commentaires techniques

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;
- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourent à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour lutter contre la contamination des denrées produites et mises sur le marché. D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 3.1 sont caractérisées par une forte variabilité interannuelle, liée à un échantillon relativement

restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit-il être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années, ce qui permet de faire ressortir une amélioration des résultats globaux avec l'apparition vraisemblable d'un plancher autour de 2 % de non-conformités toutes matrices confondues. Les données présentées concernent l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique.

Dans le cadre des plans de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe et Martinique 2479 analyses de denrées, toutes origines confondues, ont été réalisées en 2024, dont 31 sont non conformes soit un taux global de non-conformité de 1,25 %.

Indicateur 3.1 sur les denrées végétales :

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Guadeloupe et en Martinique est de 0,31 % en 2024, en baisse par rapport à l'année précédente (1,56 % en 2023). Au total, 380 prélèvements ont été réalisés, par les deux DAAF (Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Concernant les prélèvements de Martinique, 1 a été déclaré non conforme et 16 sont non analysables.

Indicateur 3.2 sur les denrées animales terrestres :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Guadeloupe et en Martinique est de 0,91 % en 2024, en baisse par rapport à l'année précédente (1,06 % en 2023). Sur les 1254 prélèvements réalisés, 11 non-conformités ont été constatées, dont 10 en Martinique. Les non-conformités concernent la viande bovine et les œufs. Cette baisse du taux de non-conformité illustre les importants progrès réalisés par le secteur de l'élevage ces dernières années, grâce à l'accompagnement des organismes à vocation sanitaire pour procéder à la décontamination des bovins contaminés et aux services de l'État pour mettre en œuvre les plans de contrôle et de surveillance.

Indicateur 3.3 sur les denrées halieutiques :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Guadeloupe et en Martinique est de 2,38 % en 2024, en baisse par rapport à l'année précédente (3,58 % en 2023). Au total, 845 prélèvements ont été réalisés : 508 prélèvements en Martinique et 337 en Guadeloupe avec des taux de non-conformités respectivement de 3,35 % (17 non conformités) et 0,61 % (2 non conformités). D'un point de vue méthodologique, le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche côtière et les produits importés. En Martinique, le plan d'échantillonnage appliqué depuis 2016 cible également les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlordécone de même que les produits de l'aquaculture. Depuis 2019, le niveau des contrôles a été renforcé de 30 %. Cette répartition des résultats est tendancielle, les non-conformités étant principalement issues de produits prélevés sur les étals martiniquais compte tenu d'une pollution du littoral côtier plus diffuse. Les poissons benthiques et les langoustes sont les matrices recensant le plus de non-conformité du fait de leur lieu de vie proche des zones côtières et des sédiments. Plusieurs hypothèses peuvent apporter quelques éléments explicatifs sur cette hausse :

- le poisson/crustacé ne se cantonne pas à une seule zone. Il se peut que l'individu soit passé ou ait vécu dans une zone contaminée (interdite de pêche) avant d'être pêché,
- le poisson/crustacé a été pêché près ou dans une zone interdite de pêche.

OBJECTIF**4 – Améliorer les conditions de vie de la population guyanaise****INDICATEUR****4.1 – Nombre de personnes bénéficiant de l'amélioration du niveau d'équipement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'élèves dans les établissements scolaires du second degré bénéficiant d'une réhabilitation ou d'une extension de leurs équipements	Nb	796	2256	3937	4273	cible atteinte	4662
Fréquentation des équipements culturels : Micro-folies	Nb	Non connu	498	8000	5573	absence amélioration	Sans objet

ANALYSE DES RÉSULTATS**Commentaire sur le premier indicateur :**

En 2024, trois opérations de travaux menées dans les établissements scolaires du second degré ont été soldées. Cela concerne :

- Les travaux d'agrandissement de la cuisine du collège Réeberg Néron (Rémire Montjoly) ;
- La modification de l'atelier moto et des espaces verts du lycée Michotte (Cayenne) ;
- Le hall sportif du collège MA-AIYE (Apatou).

Les travaux de l'internat et du réfectoire du lycée agricole de Matiti (Macouria) doivent être achevés en 2025.

Commentaire sur le deuxième indicateur :

La Guyane compte quatre micro-folies dont celle de Saint-Laurent du Maroni qui présente une forte fréquentation. Néanmoins, les trois autres micro-folies ont présenté des difficultés qui sont liées à la faible capacité d'accueil de publics groupés ou à l'insuffisance de médiateurs culturels dédiés.

Les « micro-folies » ne font plus parties du PITE dans le CCT 2024 – 2027.

De nouveaux indicateurs vont être proposés.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 271 746 1 824 660	15 837	613 376 4 032 206	1 885 122 5 872 702	1 885 122
04 – Plans d'investissement pour la Corse			47 907 005 48 161 564	47 907 005 48 161 564	67 907 005
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 284 000 1 493 585		1 979 723 4 954 704	4 263 723 6 448 290	4 263 723
09 – Plan littoral 21	500 000		7 500 000 7 246 867	8 000 000 7 246 867	8 000 000
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	1 050 242	2 178 491 13 286 130	9 429 693 14 963 426	11 608 184 29 299 797	11 608 184
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			57 002 53 867	57 002 53 867	57 002
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 067 544 1 931 385	2 067 544 1 931 385	2 067 544
13 – Plan Sargasses II	1 178 957		4 857 770 3 311 519	4 857 770 4 490 476	4 857 770
Total des AE prévues en LFI	4 055 746	2 178 491	74 412 113	80 646 350	100 646 350
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+38 988 650 (hors titre 2)		+38 988 650	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+31 054 451 (hors titre 2)		+31 054 451	
Total des AE ouvertes		150 689 451 (hors titre 2)		150 689 451	
Total des AE consommées	5 547 444	13 301 967	84 655 537	103 504 948	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 472 945 1 868 144	15 837	393 320 4 498 190	1 866 265 6 382 171	1 866 265
04 – Plans d'investissement pour la Corse			3 787 563 69 948 071	3 787 563 69 948 071	23 787 563
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 412 200 1 379 571		1 815 300 4 649 149	4 227 500 6 028 720	4 227 500
09 – Plan littoral 21	205 454		4 000 000 3 345 744	4 205 454 3 345 744	4 205 454
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	1 491 994	2 139 239 30 783 091	9 400 429 16 915 275	11 539 668 49 190 360	11 539 668
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			658 732 622 502	658 732 622 502	658 732
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 049 874 1 882 998	2 049 874 1 882 998	2 049 874

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024					
13 – Plan Sargasses II	1 735 357		4 816 500 2 758 333	4 816 500 4 493 690	4 816 500
Total des CP prévus en LFI	4 090 599	2 139 239	26 921 718	33 151 556	53 151 556
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+107 238 650 (hors titre 2)			+107 238 650	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+97 212 913 (hors titre 2)			+97 212 913	
Total des CP ouverts	237 603 119 (hors titre 2)			237 603 119	
Total des CP consommés	6 475 065	30 798 928	104 620 264	141 894 258	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 482 356 2 401 300		485 125 5 017 506	1 967 481	1 967 481 7 418 805
04 – Plans d'investissement pour la Corse			50 000 000 45 379 846	50 000 000	70 000 000 45 379 846
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 132 940 981 564		2 317 060 5 697 671	4 450 000	4 450 000 6 679 236
09 – Plan littoral 21	700 000 -954		9 300 000 8 400 000	10 000 000	10 000 000 8 399 046
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	222 988 698 072	2 815 227 27 296 286	9 077 115 12 896 500	12 115 330	64 298 330 40 890 857
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 56 516	59 491	59 491 56 516
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 158 091 2 028 605	2 158 091	2 158 091 2 028 605
13 – Plan Sargasses II	2 722 856		5 070 000 2 787 635	5 070 000	5 070 000 5 510 490
Total des AE prévues en LFI	4 538 284	2 815 227	78 466 882	85 820 393	158 003 393
Total des AE consommées	6 802 838	27 296 286	82 264 279		116 363 403

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 167 967 1 897 925		796 522 4 098 181	1 964 489	1 964 489 5 996 106
04 – Plans d'investissement pour la Corse			30 652 138	30 652 138	30 652 138

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
			60 555 591		60 555 591
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	2 399 540 1 248 184		2 050 460 5 319 227	4 450 000	4 450 000 6 567 410
09 – Plan littoral 21	200 000		4 226 794 3 861 187	4 426 794	4 426 794 3 861 187
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	449 586 111 360	3 774 477 55 087 664	7 922 955 10 387 992	12 147 018	55 076 768 65 587 015
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			693 403 1 308 733	693 403	693 403 1 308 733
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			2 158 025 2 028 543	2 158 025	2 158 025 2 028 543
13 – Plan Sargasses II			5 070 000 1 019 591	5 070 000	5 070 000 2 598 741
Total des CP prévus en LFI	4 217 093	3 774 477	53 570 297	61 561 867	104 491 617
Total des CP consommés	4 836 619	55 087 664	88 579 044		148 503 326

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	6 802 838	4 055 746	5 547 444	4 836 619	4 090 599	6 475 065
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 723 387	2 275 746	5 202 444	4 556 619	2 310 599	6 130 065
Subventions pour charges de service public	79 452	1 780 000	345 000	280 000	1 780 000	345 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	27 296 286	2 178 491	13 301 967	55 087 664	2 139 239	30 798 928
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	27 296 286	2 178 491	13 301 967	55 087 664	2 139 239	30 798 928
Titre 6 – Dépenses d'intervention	82 264 279	74 412 113	84 655 537	88 579 044	26 921 718	104 620 264
Transferts aux ménages	0	0	640	0	0	640
Transferts aux entreprises	10 147 872	6 426 626	11 587 159	7 511 859	4 462 424	13 120 646
Transferts aux collectivités territoriales	62 445 235	8 740 365	64 718 261	68 550 794	7 655 839	80 766 657
Transferts aux autres collectivités	9 671 173	59 245 122	8 349 477	12 516 391	14 803 455	10 732 321
Total hors FdC et AdP		80 646 350			33 151 556	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+70 043 101			+204 451 563	
Total*	116 363 403	150 689 451	103 504 948	148 503 326	237 603 119	141 894 258

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	40 700 000	20 000 000	38 988 650	112 433 544	20 000 000	107 238 650
Total	40 700 000	20 000 000	38 988 650	112 433 544	20 000 000	107 238 650

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2024		33 988 650						
06/2024				38 840 000				
07/2024				60 267 650				
09/2024				5 631 000				
10/2024		5 000 000						
01/2025				2 500 000				
Total		38 988 650		107 238 650				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		18 010 560						
Total		18 010 560						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		3 737 617		46 226 334				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		3 737 617		46 226 334				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2024		450 268		43 304 222				
Total		450 268		43 304 222				

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						2 698 796		2 698 796
Total						2 698 796		2 698 796

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		7 415 800		18 795 800				
28/11/2024		7 122 222		1 497 222				
Total		14 538 022		20 293 022				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		84 200		84 200				
Total		84 200		84 200				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						3 067 420		9 996 069
Total						3 067 420		9 996 069

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		75 809 317		217 146 428		5 766 216		12 694 865

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 885 122 5 872 702	1 885 122 5 872 702		1 866 265 6 382 171	1 866 265 6 382 171
04 – Plans d'investissement pour la Corse		47 907 005 48 161 564	67 907 005 48 161 564		3 787 563 69 948 071	23 787 563 69 948 071
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 263 723 6 448 290	4 263 723 6 448 290		4 227 500 6 028 720	4 227 500 6 028 720
09 – Plan littoral 21		8 000 000 7 246 867	8 000 000 7 246 867		4 205 454 3 345 744	4 205 454 3 345 744
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		11 608 184 29 299 797	11 608 184 29 299 797		11 539 668 49 190 360	11 539 668 49 190 360
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		57 002 53 867	57 002 53 867		658 732 622 502	658 732 622 502
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		2 067 544 1 931 385	2 067 544 1 931 385		2 049 874 1 882 998	2 049 874 1 882 998
13 – Plan Sargasses II		4 857 770 4 490 476	4 857 770 4 490 476		4 816 500 4 493 690	4 816 500 4 493 690
Total des crédits prévus en LFI *	0	80 646 350	80 646 350	0	33 151 556	33 151 556
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+70 043 101	+70 043 101		+204 451 563	+204 451 563
Total des crédits ouverts	0	150 689 451	150 689 451	0	237 603 119	237 603 119
Total des crédits consommés	0	103 504 948	103 504 948	0	141 894 258	141 894 258
Crédits ouverts - crédits consommés		+47 184 504	+47 184 504		+95 708 861	+95 708 861

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	80 646 350	80 646 350	0	33 151 556	33 151 556
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	80 646 350	80 646 350	0	33 151 556	33 151 556

Aucun amendement d'origine parlementaire ou gouvernementale n'a été adopté lors du débat parlementaire.

Les montants présentés en PLF ont donc été identiques à ceux ouverts en LFI au titre de l'année 2024, soit 80 646 350 € en AE et 33 151 556 € en CP, hors fonds de concours.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Commentaire : La maquette du programme 162 n'a pas été modifiée pour l'exercice 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

En 2024, les crédits ouverts en LFI sur le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » s'élèvent à 80 646 350 € en AE et 33 151 556 € en CP. La mise en réserve de 5,5 % a été imputée, au prorata, sur chaque action du programme (4 435 549 € en AE et 1 823 337 € en CP).

Sur la base du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits (2 698 796 € en AE/CP pour le programme 162), le SCBCM a procédé à une mise en réserve complémentaire sur le HT2 du programme 162 à hauteur de 1 330 665 € en AE et 875 460 € en CP.

En juillet, les crédits HT2 du programme ont fait l'objet d'un second surgel à hauteur de 9 996 066 € en CP.

Les montants de la réserve post juillet 2024, à savoir 3 067 419 € en AE et 9 996 066 € en CP, ont fait l'objet d'une annulation en loi de finances de fin de gestion du 6 décembre 2024.

Le programme a bénéficié de :

- Reports d'AENE sur TF de 18 010 561 € en AE, en vertu de l'arrêté du 29 janvier 2024 portant report de crédits ;
- Reports de crédits FDC de 10 549 544 € en CP pour les action 04 – PTIC Corse et 3 737 617 € en AE et 35 676 790 € en CP pour l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane, en vertu de l'arrêté du 29 janvier 2024 portant report de crédits ;
- Reports de crédits budgétaires (arrêté du 13 mars 2024) pour un montant total de 450 268 € en AE et 43 304 222 € en CP pour :
 - l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (18 525 € en AE et 1 150 514 € en CP),
 - l'action 04 – PTIC Corse (291 607 € en AE et 29 170 977 € en CP, dont 15 000 000 € en CP au titre du plan de relance),
 - l'action 08 – Plan Chlordécone (3 564 € en AE et 115 390 en CP) ;
 - l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (120 263 € en AE et 9 939 282 en CP) ;
 - l'action 13 – Plan Sargasses II (16 310 € en AE et 2 928 059 € en CP) ;
- Transferts/virements en gestion de crédits (décret n° 2024-601 et N° 2024-602 du 26 Juin 2024) pour un montant total de 14 622 222 € en AE et de 20 377 222 € en CP issus :
 - pour l'action 02 – Bretagne :
 - du programme 149 à hauteur de 5 000 000 € en AE et CP destiné au financement du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes ;
 - pour l'action 04 – PTIC Corse :
 - de transferts à hauteur de 11 380 000 € en CP au titre de l'annuité 2024 du plan de relance au bénéfice de la Corse ;

- pour l'action 8 – Plan Chlordécone :
 - de transferts et virements des programmes 111, 113, 123, 149, 134, 172, 204, 205 et 206 à hauteur de 2 500 000 € en AE et en CP destiné au financement des mesures de lutte contre la pollution des sols au Chlordécone ;

- pour l'action 10 - Guyane :
 - de transferts en gestion de crédits issus du programme 123 à hauteur de 7 122 222 € en AE et 1 497 222 € en CP (décret n° 2024-1077 du 28 Novembre 2024 portant transfert de crédits correspondant à l'abondement exceptionnel du CCT 2024/2027 (7,5 M€ en AE et 1,88 M€ en CP en 2024), destiné au financement la route de Maripasoula à Papaïchton, diminuée de la régularisation de l'annuité théorique du CCT de Guyane pour la période 2024/2027 .

- De rattachements de fonds de concours :
 - pour l'action 04 – PEI Corse :
 - d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'AFITF à hauteur de 5 000 000 € en AE et 20 000 000 € en CP (arrêtés du 22 juillet 2024 et du 14 octobre 2024 portant ouverture de crédits de fonds de concours) ;

- pour l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane :
 - de multiples rattachements en provenance de l'AFITF pour les années et montants suivants en CP : 4 288 650 € au titre de 2024, 5 000 000 € au titre de 2023, 27 020 000 € au titre de 2022, 41 789 000 € au titre de 2021 ainsi que 4 891 000 € au titre de la prorogation du CCT 2023
 - d'un rattachement en provenance de l'AFITF en AE pour l'année 2024 : 33 988 650 € ;

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours n° 1-2-00521 « Contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » porte sur les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de l'action 04 – programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse.

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 10 549 544 € de reports de CP sur 2024 de crédits 2023 ;
- 5 000 000 € d'AE et 20 000 000 € de CP ouverts en 2024.

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 4 322 811 € en AE et 14 040 768 € en CP.

Le fonds de concours n° 1-2-00531 « Contribution diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte sur les volets « mobilité multimodale, gestion et la valorisation des déchets et alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées » de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane.

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 55 736 828 € d'AE, dont :
 - 18 010 561 € de reports d'AENE sur tranches fonctionnelles,

-3 737 617 € de reports d'AE sur 2024 de crédits 2023 ;
-33 988 650 € de crédits ouverts en AE en 2024.

- 120 415 440 € de CP, dont :
 - 35 676 790 € de reports de CP sur 2024 de crédits 2023 ;
 - 84 738 650 € de crédits ouverts en CP en 2024.

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 18 177 870 € en AE et 35 475 676,76 € en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 435 550	4 435 550	0	1 823 336	1 823 336
Surgels	0	1 330 666	1 330 666	0	10 871 529	10 871 529
Dégels	0	-2 698 796	-2 698 796	0	-2 698 796	-2 698 796
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	3 067 420	3 067 420	0	9 996 069	9 996 069

Le taux de mise en réserve initiale a été fixé à 5 %, soit 4 435 549 € en AE et 1 823 336 € en CP.

Sur la base du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits (2 698 796 € en AE/CP pour le programme 162), le SCBCM a procédé à une mise en réserve complémentaire sur le HT2 du programme 162 à hauteur de 1 330 665 € en AE et 875 460 € en CP.

En juillet, les crédits HT2 du programme ont fait l'objet d'un second surgel à hauteur de 9 996 066 € en CP.

In fine, la loi de finances de fin de gestion du 6 décembre 2024 a intégralement annulé le disponible sur la réserve de précaution soit 3 067 419 € en AE et 9 996 066 € en CP.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2024		Consommation 2024		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	287 347 401	11 608 184	11 539 668	5 026 406	46 906 663	286 632 682	177 822 632
Guyane	287 347 401	11 608 184	11 539 668	5 026 406	46 906 663	286 632 682	177 822 632
Total	287 347 401	11 608 184	11 539 668	5 026 406	46 906 663	286 632 682	177 822 632

Génération 2024 - 2027

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2024		Consommation 2024		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	277 167 304				2 283 687	33 586 799	2 283 697
Guyane	277 167 304				2 283 687	33 586 799	2 283 697
Total	277 167 304				2 283 687	33 586 799	2 283 697

Le contrat de convergence et de transformation 2019-2022 avait été prorogé d'un an l'année dernière (le CCT est donc cadencé sur les années 2019 – 2023). La majorité des crédits ont fait l'objet d'un engagement, les crédits de paiement utilisés dans le cadre de ce CCT permettent de solder les restes à payer.

Le contrat de convergence et de transformation 2024-2027 a pris sa suite, d'où un fort taux d'engagement qui dépasse le taux de consommation de crédits de paiements.

Les consommations indiquées sont celles relatives au PITE Guyane.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 150 689 451	CP ouverts en 2024 * (P1) 237 603 119
AE engagées en 2024 (E2) 103 504 948	CP consommés en 2024 (P2) 141 894 258
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 44 247 530	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 132 611 099
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 2 936 974	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 9 283 158

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 407 595 767					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 19 328					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 407 615 095	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 132 611 099	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 275 003 996
	AE engagées en 2024 (E2) 103 504 948	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 9 283 158	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 94 221 789
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 369 225 785
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 33 083 321
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 336 142 463

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

02 – Eau - Agriculture en Bretagne

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 885 122 5 872 702	1 885 122 5 872 702		1 866 265 6 382 171	1 866 265 6 382 171

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 271 746	1 824 660	1 472 945	1 868 144
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	991 746	1 479 660	1 192 945	1 523 144
Subventions pour charges de service public	280 000	345 000	280 000	345 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		15 837		15 837
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		15 837		15 837
Titre 6 : Dépenses d'intervention	613 376	4 032 206	393 320	4 498 190
Transferts aux entreprises	342 376	1 008 935	27 834	1 303 642
Transferts aux collectivités territoriales		2 263 639		1 648 923
Transferts aux autres collectivités	271 000	759 632	365 486	1 545 625
Total	1 885 122	5 872 702	1 866 265	6 382 171

La majorité des actions financées s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- L'axe 1 « Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement » permet de financer des actions de recherche et développement pour fournir des outils ou des références favorisant

l'évolution des pratiques agricoles, ainsi que des initiatives d'associations ou des démarches territoriales. L'exécution est inférieure à la programmation principalement du fait du report en 2025 de deux projets liés à la réglementation régionale sur les nitrates, dans un contexte où des discussions avaient été engagées pour améliorer cette dernière et pouvaient remettre en cause la pertinence des projets prévus.

- **L'axe 2 « Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire »** finance des suivis des milieux réalisés par l'ARS (stable dans le temps et conforme aux prévisions). Il soutient également l'activité des services de contrôle, qui a été impactée par le contexte agricole de début 2024, entraînant des consommations moins importantes que prévu. Une partie des AE ont cependant pu être redéployés dans le cadre d'un marché d'intérim appuyant l'activité des contrôleurs.

- **L'axe 3 « améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long-terme »** est complémentaire de l'axe 2, il comporte notamment l'analyse et le suivi des milieux, ainsi que l'évaluation de programmes environnementaux. L'exécution est sensiblement identique aux prévisions.

- **L'axe 5 « mettre en œuvre le plan de lutte contre les algues vertes »** contribue au financement du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, plan partenarial qui couvre 8 territoires particulièrement concernés par la problématique et qui s'appuie sur les collectivités locales de ces territoires, chargées d'élaborer une stratégie pour accompagner les agriculteurs vers des systèmes et des pratiques à faibles émissions d'azote. Les actions financées (aides aux agriculteurs, amélioration des connaissances) sont globalement proches des prévisions, l'écart s'expliquant principalement par la sous-mobilisation d'un dispositif (« chantiers collectifs ») soumis aux conditions météorologiques et à la disponibilité des coopératives et entreprises de travaux agricoles. La réalisation d'analyses de reliquats d'azote dans le sol, mis en place depuis plusieurs années dans un objectif de conseil des agriculteurs, est maintenant mobilisée en tant qu'indicateur de résultat à visée réglementaire. Ce plan comprend également un volet curatif (prise en charge du ramassage des algues et amélioration des techniques), avec des volumes d'algues annuel variant selon les conditions météorologiques. En 2024, la prise en charge du ramassage s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Le report d'une expérimentation d'une nouvelle technique de collecte a entraîné une réduction des besoins, qui ont en parallèle été renforcés par un projet d'investissement par une collectivité, dont le niveau de maturation n'avait pas été anticipé au moment de la programmation, ce qui conduit au global à une mobilisation des crédits plus élevée que les années précédentes.

Un des points marquants de l'année 2024 est le renouvellement d'une convention avec le Conservatoire du Littoral, qui entraîne une mobilisation importante d'AE.

ACTION

04 – Plans d'investissement pour la Corse

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Plans d'investissement pour la Corse		67 907 005 48 161 564	67 907 005 48 161 564		23 787 563 69 948 071	23 787 563 69 948 071

Observation :

- Le montant des autorisations d'engagement consommées en 2024 s'élève à 49 552 263 sur l'action 4, en tenant compte de REJB liés à des soldes d'opérations PEI.
- Par ailleurs, le fonds de concours AFITF est potentiellement mobilisé chaque année à hauteur de 20 M€. Néanmoins en 2024, seuls 5 M€ de fonds de concours ont été délégués (Téléporté d'Ajaccio).

- Concernant les crédits de paiements, les ressources complémentaires par rapport aux prévisions LFI proviennent de reports de crédits 2023, d'un transfert de crédits plan de relance et d'une réallocation de crédits par le responsable de programme en fin de gestion.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	67 907 005	48 161 564	23 787 563	69 948 071
Transferts aux entreprises		1 400 000		107 339
Transferts aux collectivités territoriales		45 611 564		68 162 953
Transferts aux autres collectivités	67 907 005	1 150 000	23 787 563	1 677 780
Total	67 907 005	48 161 564	23 787 563	69 948 071

Les engagements réalisés en 2024 concernent uniquement les axes 5 à 7 relatifs au PTIC, le PEI (axes 1 à 4) ne faisant plus l'objet que d'une couverture des restes à payer en CP.

Ainsi, les réalisations de l'année 2024 se répartissent comme suit :

Axe 1 : Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base : 3 970 013 € en CP

Les mandatements concernent les activités suivantes :

- Eau brute : 1 352 973 € ;
- Eau potable : 2 218 906 € ;
- Lutte contre les inondations : 398 134 € ;

Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire : 11 839 985 € en CP

Les mandatements concernent les activités suivantes :

- Routes : 9 530 022 € ;
- Fer : 1 678 880 € ;
- Développement urbain et le logement social : 548 735 € ;
- Agriculture et développement durable : 82 349 €.

Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs : 6 909 116 €

Les mandatements concernent les activités suivantes :

- Enseignement supérieur : 1 629 776 € ;
- Enseignement secondaire : 567 000 €
- Santé : 77 924 € ;
- Relations travail – Financement TPE : 2 567 410 € ;
- Culture et patrimoine : 2 067 005 €.

Axe 5 : Investir dans le développement territorial (PTIC) : 27 671 239 € en AE et 19 112 425 € en CP

Les engagements pour cet axe sont les suivants :

- 6 008 316 € pour les aménagements urbains (Phase 1 des aménagements urbains du centre-ville de Corte, études d'exécution du pôle d'échange multimodal de Mezzana) ;
- 7 000 000 € pour les équipements mobilité (phase travaux du téléporté « Angelo » d'Ajaccio) ;
- 4 524 028 € pour le patrimoine urbain (Réhabilitation de la place Diamant) ;
- 5 291 424 € pour les équipements culturels et sportifs (modernisation du stade Armand Cesari, construction d'un groupe scolaire avec plateau sportif à Prunelli di Fiumurbo) ;
- 2 970 979 € pour les opérations liées au changement climatique (réhabilitation des remparts) ;
- 1 876 491 € pour l'aménagement de l'Anse du Vieux Port à Bastia.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à € dont :

- 3 843 323 € pour les aménagements urbains ;
- 3 779 370 € pour les pôles urbains ;
- 10 715 803 € pour les équipements mobilité ;
- 14 496 € pour le patrimoine urbain ;
- 1 909 433 € pour les équipements culturels et sportifs.

Axe 6 : Poursuivre l'accessibilité et le maillage de l'île par les grandes infrastructures (PTIC) : 17 322 206 € en AE et 25 076 531 € en CP

Les engagements concernent les infrastructures portuaires :

- 8 112 850 € pour l'extension du port de plaisance et de pêche de Porto-Vecchio ;
- 9 209 356 € pour la dénivellation du carrefour de Tragone.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à :

- 8 594 704 € pour les infrastructures portuaires ;
- 16 481 827 € pour les infrastructures routières.

Axe 7 : Accroître la résilience de la Corse (PTIC) : 3 408 818 € en AE et 1 890 000 € en CP

Les engagements pour cet axe sont les suivants :

- 2 233 000 € pour la gestion de l'eau : mise en conformité du barrage de Peri, pose d'une conduite pour le renforcement des transferts d'eau brute dans le Sud-Est) ;
- 1 175 818 € pour la gestion des déchets : création du centre de tri et de valorisation de Monte - phase 2024.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à :

- 1 890 000 € pour la gestion de l'eau.

Les crédits destinés à l'action 4 du P162 ont également permis de financer le fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution des Titres de Propriété en Corse (GIRTEC) à hauteur de 1 150 000 € en AE-CP.

ACTION

08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 263 723 6 448 290	4 263 723 6 448 290		4 227 500 6 028 720	4 227 500 6 028 720

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 284 000	1 493 585	2 412 200	1 379 571
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	784 000	1 493 585	912 200	1 379 571
Subventions pour charges de service public	1 500 000		1 500 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 979 723	4 954 704	1 815 300	4 649 149
Transferts aux ménages		640		640
Transferts aux entreprises		2 855 483		2 532 676
Transferts aux collectivités territoriales		850 000		830 169
Transferts aux autres collectivités	1 979 723	1 248 581	1 815 300	1 285 665
Total	4 263 723	6 448 290	4 227 500	6 028 720

La consommation 2024 est de 6 448 290 € en AE et 6 028 720 € en CP.

L'exécution 2024 des dépenses de plan chlordécone IV 2021-2027, qui a désormais une nouvelle appellation « Stratégie Chlordécone », est structuré en 6 stratégies dont 5 comportent des mesures mises en œuvre dans le cadre du PITE :

- une **part majeure des dépenses d'intervention** (environ 77 % en AE et CP) par rapport aux dépenses de fonctionnement ;

- **La stratégie « Santé- environnement alimentation »** (consommation : 4 525 594 € en AE, soit 70 % , 4 291 141 € en CP soit 71 %).

Cette stratégie vise 3 objectifs :

- sur le volet « santé » : mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté. ;
- sur le volet « environnement-alimentation » : connaître les expositions et les impacts environnementaux et réduire la pollution par la chlordécone.,
- sur le volet « alimentation » : assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation. Les crédits ont financé des prestations d'analyses des sols, eau et fourrages gratuites pour les agriculteurs ainsi que la poursuite des contrôles des denrées alimentaires pour lesquels le nombre de contrôles a doublé depuis 2017.

A ce titre, les dépenses ont été consacrées principalement à la poursuite du financement du dispositif JAJA (jardins familiaux), de l'étude KANNARI 2 de mesure de l'imprégnation des populations antillaises au chlordécone et autres polluants environnementaux, des analyses de sols, des marchés de contrôles des denrées végétales et animales destinées à l'alimentation humaine, de la prise en charge du surcoût de traitement de l'eau , de l'étude sur la modélisation des panaches de pollution et de la prime aux éleveurs de bovins engagés dans une démarche de sécurisation de leur production face au risque chlordécone.

Des dépenses nouvelles ont été consacrées au financement de la convention financière établie dans le cadre de la charte d'engagement tripartite signée en mars 2024 avec l'association des maires de Martinique, la préfecture de Martinique et l'ARS qui vise à amplifier la prévention des citoyens et encourager des actions concrètes de mobilisation contre le risque chlordécone en Martinique ;

- **La stratégie « socio-économique » vient en second poste de dépenses des crédits consommés** (consommation : 982 667 € en AE, soit 15 %, 670 859 € en CP soit 11 %).

L'objectif de cette stratégie est d'accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture impactés par la pollution vers des systèmes résilients grâce à l'adaptation des équipements, des productions et des pratiques. La poursuite des financements s'est opérée auprès des partenaires spécialisés (organismes à vocation sanitaire, chambre d'agriculture, comité des pêches et des élevages marins, coopérative et associations d'élevage).

- **La stratégie « communication », qui connaît une montée en charge significative, représente le 3^e poste de dépenses** (consommation : 506 420 € en AE soit 7,85 %, 520 221 € en CP soit 8,63 %) ;

L'objectif de cette stratégie est d'informer la population et les acteurs socio-économiques, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone.

Conformément à la volonté de massifier, auprès du public, l'information relative à la lutte contre la pollution par la chlordécone, en application des marchés de communication passés sur les 3 territoires (Hexagone, Martinique et Guadeloupe), des campagnes digitales d'information du public sur les mesures mises œuvre par la stratégie chlordécone ont notamment pu être lancées, ainsi qu'un chantier important de communication sur le FIVP (fonds d'indemnisation des victimes de pesticides), avec la distribution de dépliants et d'affiches ainsi que des campagnes radio. La définition d'une nouvelle identité visuelle du plan Chlordécone, renommé désormais « Stratégie Chlordécone », la refonte et l'actualisation du site internet dédié à la chlordécone ont également été des chantiers majeurs, au même titre que le développement des relations presse.

- **La stratégie « Recherche » (consommation : 309 743 € en AE soit 4,80 % et 344 031 € en CP soit 5,71 %) représente une part moindre.**

L'objectif de cette stratégie consiste à développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale .

A ce titre, d'importants crédits hors BOP 162 PITE étant spécialement consacrés à la recherche et à l'innovation, il s'agissait essentiellement sur ce budget de poursuivre le financement des travaux menés dans le cadre du programme OPALE « observatoire de la pollution aux Antilles et du fonctionnement des instances de gouvernance de la recherche (CPSN : comité de pilotage scientifique national Chlordécone – CLORECA : coordination locale de la recherche sur la chlordécone aux Antilles).

- La stratégie « Santé au Travail » représente le dernier poste de dépenses (consommation : 99 700 € en AE soit 1,55 % et 177 607 € en CP soit 2,95 %).

L'objectif de cette stratégie est d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail, mais également la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides.

A ce titre, les dépenses ont été consacrées essentiellement au financement de l'association Phyto-Victimes, en vue d'un accompagnement gratuit des potentielles victimes de pesticides dans leurs démarches administratives d'accès au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP). A début décembre 2024, pour les 2 territoires, il est à noter un total de 226 dossiers reçus par le FIVP, 168 accords et 137 personnes indemnisées par le versement de rentes.

ACTION

09 – Plan littoral 21

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Plan littoral 21		8 000 000	8 000 000		4 205 454	4 205 454
		7 246 867	7 246 867		3 345 744	3 345 744

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000		205 454	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000		205 454	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 500 000	7 246 867	4 000 000	3 345 744
Transferts aux entreprises	2 000 000	1 298 450	600 000	191 964
Transferts aux collectivités territoriales	4 300 000	5 460 417	3 000 000	2 654 304
Transferts aux autres collectivités	1 200 000	488 000	400 000	499 476
Total	8 000 000	7 246 867	4 205 454	3 345 744

Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 1 431 708 € en AE et 493 494 € en CP

Dans le cadre du Plan littoral 21 et face à l'aggravation des risques littoraux (submersion marine) et du recul du trait de côte, l'État, le conseil régional d'Occitanie et la Banque des territoires ont lancé un Plan d'adaptation au changement climatique du littoral Occitanie (PACCLO), en cohérence avec les dispositions de la loi Climat et résilience. Cette feuille de route opérationnelle permet d'accompagner six territoires-projets couvrant tout le littoral Occitanie dans l'élaboration de leurs stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC). En 2024, le PITE a permis de financer des projets d'ingénierie et d'études (appui au pilotage de la démarche au niveau régional, étude de vulnérabilité du littoral aux risques côtiers et au recul du trait de côte, action de sensibilisation à la participation citoyenne), ainsi que des travaux d'aménagement de plages et le déploiement d'une solution écoconçue inspirée de racines de palétuviers pour atténuer la houle.

Le PITE a également soutenu les premiers aménagements d'une voie de mobilités douces pour relier deux communes balnéaires emblématiques (Le Grau-du-Roi dans le Gard et La Grande Motte dans l'Hérault).

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, plusieurs projets de réutilisation d'eaux usées (eaux résiduelles de stations d'épuration du littoral ou eaux souillées générées par des activités portuaires) ont été retenus, dont deux projets portés par des start-ups d'Occitanie et financés dans le cadre de l'appel à projet « Avenir littoral ».

En matière de biodiversité, le PITE a contribué au financement d'équipements scientifiques de pointe pour l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer, placé sous la tutelle de Sorbonne Université et du CNRS (système de mésocosmes : dispositifs expérimentaux pour simuler des modifications environnementales en milieu

marin). Enfin, un travail de simplification du processus de déconstruction de bateaux de plaisance hors d'usage a été engagé, afin d'accélérer et de massifier le retrait des épaves polluantes.

Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 1 055 349 € en AE et 1 207 722 € en CP

Dans le cadre du contrat de filière conchyliculture, signé par l'État, la Région Occitanie et le Comité régional de la conchyliculture Méditerranée (CRCM) au Salon de l'agriculture à Paris, deux projets structurants et innovants ont bénéficié d'un soutien du Plan littoral 21 : le projet « Seavolution » porté par un consortium associant une start-up, l'Ifremer et des professionnels, qui vise à expérimenter de nouvelles pratiques culturelles pour diminuer la mortalité des huîtres ; le projet « Solarinthau », qui consiste à prototyper un démonstrateur de table conchylicole solaire et flottante.

Dans le cadre du contrat de filière nautisme, signé par l'État, la Région Occitanie et la Fédération des industries nautiques (FIN) en avril 2024 à La Grande Motte, le PITE a soutenu la création d'un Institut nautique de la Méditerranée à Canet-en-Roussillon à destination des personnels des entreprises de plaisance et des jeunes en recherche d'emploi, afin de doter le territoire d'un nouveau pôle de formation aux métiers du nautisme.

Au titre du tourisme, le PITE a permis de financer la rénovation d'un centre de vacances qui accueille des jeunes et des adolescents au cœur de l'espace naturel des Orpellières.

Enfin, le Plan littoral 21 a continué d'apporter un soutien aux ligues de sports nautiques (fédérations de voile, de surf, paddle, aviron, canoë-kayak de mer) pour démocratiser la culture nautique et encourager l'accès au sport de haut niveau, grâce à la présence de deux pôles d'excellence (Centre d'entraînement méditerranéen de La Grande Motte et Centre d'entraînement régional de Mauguio-Carnon), qui positionnent l'Occitanie comme un acteur de référence sur les pratiques émergentes basées sur le foil (kite, foil ou wings).

Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion territoriale : 4 759 810 € en AE et 1 644 528 € en CP

Dans le cadre de leur partenariat avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO), l'État et le conseil régional d'Occitanie ont lancé la seconde vague de l'appel à projets sur la transition numérique des ports de plaisance. Cet appel à projets a permis de financer 5 projets de ports (Banyuls-sur-Mer, Port-Leucate, Port-La-Nouvelle, Sète, Palavas-Les-Flots). Le PITE a également soutenu la phase 1 du projet de réaménagement du port de plaisance de Sainte-Marie-La-Mer.

Enfin, dix projets de requalification urbaine d'envergure (réaménagements de front de mer, rénovation de quais, etc.) ont été financés par le PITE Littoral 21, dans l'Aude (Leucate, Port-La-Nouvelle, Narbonne, Fleury d'Aude), les Pyrénées-Orientales (Port-Vendres) et l'Hérault (Mauguio-Carnon, Agde, Valras, Mèze et La Grande Motte).

ACTION

10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		11 608 184 29 299 797	11 608 184 29 299 797		11 539 668 49 190 360	11 539 668 49 190 360

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2024 s'élève à 29 299 797 € sur l'action 13, avant déduction des montants de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 050 242		1 491 994
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 050 242		1 491 994
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 178 491	13 286 130	2 139 239	30 783 091
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 178 491	13 286 130	2 139 239	30 783 091
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 429 693	14 963 426	9 400 429	16 915 275
Transferts aux entreprises	4 084 250	4 746 146	3 834 590	8 794 772
Transferts aux collectivités territoriales	4 440 365	8 345 305	4 655 839	5 539 368
Transferts aux autres collectivités	905 078	1 871 975	910 000	2 581 135
Total	11 608 184	29 299 797	11 539 668	49 190 360

L'analyse est présentée par types de dépenses :

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement :

Les deux principales dépenses de fonctionnement sur l'action 10 relèvent de l'étude de la faune et de la flore du projet de réfection du pont de saut Sabbat à Mana (324 772 €) ainsi que les travaux préparatoires avant réfection de la piste de Maripasoula-Papaïchton (302 718 €).

Titre 5 : Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement d'immobilisations corporelles de l'État portent sur les investissements routiers, fluviaux et portuaires, mais les masses d'engagement et de paiement se trouvent majoritairement en 2024 sur les investissements routiers.

Les ressources de ces dépenses proviennent en grande majorité des fonds de concours, notamment des crédits de l'AFITF, d'où l'écart entre les prévisions LFI et la réalisation.

Les travaux de Balata PROG ont permis notamment d'engager 11 800 821 €. En ce qui concerne les CP, les paiements les plus nombreux ont concerné les travaux de doublement du pont du Larivot, avec 24 013 161 €.

D'autres CP ont également permis de régler les factures relatives aux travaux de Balata PROG (3 870 832 €) ou les travaux de construction du nouveau pont sur la Comté et la rectification des virages à proximité de ce même pont (1 856 420 €).

Titre 6 : Dépenses d'intervention :

Les dépenses d'intervention ont permis le financement du fond régional d'aménagement foncier et urbain (2 939 664 €) ainsi que de l'investissement portuaire (1 240 000 €).

Plusieurs transferts aux collectivités territoriales ont été engagés sur les thématiques des constructions scolaires (4 056 000 €), de l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées financée par l'office française de la biodiversité (2 818 111 €) ainsi que la gestion et valorisation des déchets subventionnés par l'agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique (1 000 000 €).

Deux nouvelles opérations universitaires ont été initiées pour un montant de 1 722 282 € : l'étude du pôle de formation universitaire de santé et la construction d'un complexe sportif et culturel.

ACTION

11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		57 002 53 867	57 002 53 867		658 732 622 502	658 732 622 502

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	57 002	53 867	658 732	622 502
Transferts aux autres collectivités	57 002	53 867	658 732	622 502
Total	57 002	53 867	658 732	622 502

Le contrat d'avenir des Pays de la Loire, signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional fixe les priorités communes et acte plusieurs engagements importants de l'État pour soutenir le développement économique et territorial de la région. Il comporte en outre un axe dédié à la mise en œuvre de la transition écologique au sein duquel le projet n° 1 (reconquérir la qualité des cours d'eau, dont seulement 11 % connaissent un bon état écologique) est porté par l'action 11 (RIM du 16 janvier 2019).

La maquette budgétaire prévoit 3 axes, dont seul le deuxième (accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles) a fait l'objet d'un transfert en base en PLF 2020. Il s'agit de contrats de cinq ans souscrits dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques visant à favoriser les évolutions de pratiques agricoles.

L'année 2024 a été la dernière année d'exécution de l'action 11, qui s'est éteinte au 31 décembre 2024 et qui a permis d'apurer de très nombreux restes à payer.

ACTION**12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		2 067 544	2 067 544		2 049 874	2 049 874
		1 931 385	1 931 385		1 882 998	1 882 998

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 067 544	1 931 385	2 049 874	1 882 998
Transferts aux autres collectivités	2 067 544	1 931 385	2 049 874	1 882 998
Total	2 067 544	1 931 385	2 049 874	1 882 998

Ces dépenses d'intervention ont porté sur les mesures suivantes :

- Charges de personnel comprenant la masse salariale des sapeurs-pompiers professionnels et les indemnités de vacation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire des sapeurs pompiers intégrant désormais une prime de feu à l'instar des régimes indemnitaires des sapeurs pompiers nationaux ;
- L'engagement d'un marché de travaux d'hygiène et de condition de vie au centre de secours de Wallis.

ACTION

13 – Plan Sargasses II

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Plan Sargasses II		4 857 770	4 857 770		4 816 500	4 816 500
		4 490 476	4 490 476		4 493 690	4 493 690

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2024 s'élève à 4 468 075,54 € sur l'action 13, avant déduction des 22 400,19 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 178 957		1 735 357
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 178 957		1 735 357
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 857 770	3 311 519	4 816 500	2 758 333
Transferts aux entreprises		278 145		190 253
Transferts aux collectivités territoriales		2 187 336		1 930 940
Transferts aux autres collectivités	4 857 770	846 038	4 816 500	637 140
Total	4 857 770	4 490 476	4 816 500	4 493 690

UO Guadeloupe		AE PITE	CP PITE
Axe 1	Actions préventives	268 619,85 €	134 309,85 €
Axe 2	Réponse opérationnelle	206 150,00 €	164 920,00 €
Axe 3	Gouvernance	1 447 981,78 €	1 915 284,48 €
TOTAL		1 922 751,63 €	2 214 514,33 €

En 2024, les actions préventives ont consisté au financement du réseau de suivi sanitaire et au lancement d'une étude de l'IRD pour évaluer l'impact des échouements de sargasses sur la biodiversité.

En ce qui concerne la réponse opérationnelle, deux études ont été lancées avec le BRGM : le suivi de l'impact des sites de stockage, incluant le renforcement du suivi de 3 sites, et la prospection de nouveaux sites de stockage car ceux utilisés actuellement sont souvent saturés ou sur des parcelles privées ou du Conservatoire du Littoral.

Enfin, au niveau de la gouvernance, le soutien au processus de collecte a concentré la majorité des dépenses (financement des opérations de collecte des communes et entretien des barrages déviants expérimentaux). L'étude de préfiguration d'un syndicat mixte ouvert, qui aurait pour mission la gestion des sargasses, a également été lancée en fin d'année. Les conclusions sont attendues pour le second semestre 2025.

UO Martinique		AE PITE	CP PITE
Axe 1	Actions préventives	503 400,00 €	294 220,00 €
Axe 2	Réponse opérationnelle	1 039 857,70 €	771 565,20 €
Axe 3	Gouvernance	407 881,55 €	272 251,78 €
TOTAL		1 951 139,24 €	1 338 036,98 €

Le premier semestre 2024 a été relativement calme en matière d'échouage de sargasses. La situation s'est progressivement dégradée et a atteint un niveau particulièrement élevé de nuisances au second semestre.

Budgétairement cela s'est traduit par un démarrage tardif des consommations à partir du mois de juin.

Pour autant, le niveau de consommation atteint à la clôture est de 100 % en AE et 97 % en CP.

UO Saint-Martin		AE PITE	CP PITE
Axe 3	Gouvernance	635 300,34 €	433 734,86 €
TOTAL		635 300,34 €	1 034 628,05 €

Les difficultés internes de gestion de la commande publique au sein de la COM de Saint-Martin ont généré des retards conséquents dans la présentation des demandes de paiements.

En 2024, le ramassage des sargasses a été efficace sur les deux collectivités. Saint-Martin a prévu d'accroître davantage les moyens de ramassage. Le seuil d'alerte rouge (émanation de gaz) a été atteint à une seule reprise. La collectivité ne connaît pas de problème de stockage des sargasses car elles sont directement amenées au site autorisé des déchets de l'île (Verde). Les crédits ont été totalement engagés en 2024 et sont consommés à hauteur de 70 %. La préfecture met la pression pour une remontée des factures afin d'attérir avec une consommation plus élevée en fin d'année. Le marché de capteurs et de caméras est en cours de consultation et sera opérationnel en 2025. Rappel : la collectivité de Saint-Martin a engagé 2,4 M€ en 2024 pour la lutte contre les échouements.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	1 203 042	1 308 733			53 867	1 396 028
Transferts	1 203 042	1 308 733			53 867	1 396 028
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)		400 833			636 284	283 669
Transferts		400 833			636 284	283 669
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					51 223	
Transferts					51 223	
Universités et assimilés (P150)	322 272	1 122 728			2 136 277	2 393 984
Transferts	322 272	1 122 728			2 136 277	2 393 984
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	255 655	260 103			1 103 097	935 688
Transferts	255 655	260 103			1 103 097	935 688
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	214 731	196 985			70 060	63 509
Transferts	214 731	196 985			70 060	63 509
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	41 491	41 491			54 987	54 987
Transferts	41 491	41 491			54 987	54 987
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)		20 909			33 229	19 937
Transferts		20 909			33 229	19 937
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	70 180	32 015			87 108	175 687
Transferts	70 180	32 015			87 108	175 687
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		12 200			122 500	63 500
Transferts		12 200			122 500	63 500
ARS - Agences régionales de santé (P124)	2 797 724	2 574 179			1 336 945	1 213 320
Subventions pour charges de service public	280 000	280 000			345 000	345 000
Transferts	2 517 724	2 294 179			991 945	868 320
Total	4 905 095	5 970 177			5 685 576	6 600 310
Total des subventions pour charges de service public	280 000	280 000			345 000	345 000
Total des transferts	4 625 095	5 690 177			5 340 576	6 255 310

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.